



## REEMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT ? LE SPF FINANCES VOUS SIMPLIFIE LA TÂCHE !

### EN LIGNE ? SIMPLE, RAPIDE ET ÉCOLOGIQUE !

Votre **déclaration en partie pré-remplie** ou votre **proposition de déclaration simplifiée** est **disponible en ligne dès début mai**. Vous pouvez y accéder même si vous n'avez pas encore reçu la version papier.

#### Comment accéder à votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée ?

Allez sur [MyMinfin.be](http://MyMinfin.be) et identifiez-vous :

- Soit via « [itsme®](http://itsme.be) », sur votre smartphone. Téléchargez l'app et activez-la avec votre carte d'identité ou votre carte de banque. Vous utilisez ensuite un code pour vous connecter.
- Soit via votre carte d'identité, un lecteur de carte (avec ou sans fil) et votre code PIN.

### VOUS AVEZ REÇU UNE PROPOSITION DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉE ?

**Vos données sont correctes et complètes ?** Vous ne devez absolument rien faire. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

**Vos données sont inexactes ou incomplètes ?** Vous devez les corriger, soit via [MyMinfin.be](http://MyMinfin.be), soit via le formulaire de réponse papier.

### PLUS D'INFOS ? BESOIN D'AIDE ?

#### Trouvez la réponse à votre question

- [Plus d'infos sur itsme® ? Problème de connexion via itsme® ?](#)
- [Vous avez oublié ou perdu le code PIN de votre carte d'identité ?](#)
- [Comment rentrer la déclaration ?](#)
- [Consultez la brochure explicative de la déclaration.](#)

#### Contactez le SPF Finances

Adressez-vous au Contact center du SPF Finances, via le [formulaire en ligne](#) ou au 0257 257 57 (tarif normal - chaque jour ouvrable de 8 h à 17 h).

#### Faites remplir votre déclaration par les experts du SPF Finances

Les experts du SPF Finances vous aident volontiers en mai et juin 2019.

Espace Florenville – le 17 mai 2019 dès 9 h

Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle séance, même en dehors de votre région ([voir la liste complète sur le site du SPF Finances](#)). Pour certaines séances, vous devez prendre rendez-vous.

Attention : vous devez apporter votre carte d'identité. Vous venez pour une autre personne ? Apportez aussi une copie de sa carte d'identité et une procuration.

Un conseil : même si vous n'avez pas encore reçu votre déclaration, venez de préférence le plus rapidement possible en mai. Vous éviterez ainsi les longues files d'attente.

**Ne tardez pas, il n'est pas possible de faire remplir sa déclaration après les dates indiquées !**

[Top](#)